

A **nnexe III**

RÈGLEMENT D'EXAMEN

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ART ET TECHNIQUES DE LA BIJOUTERIE-JOAILLERIE		Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
Épreuves	Unité	Coef.	Mode	Mode	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES					
EP1 - Analyse d'une situation professionnelle	UP1	6 (1)	CCF *	ponctuel	9 h (2)
EP2 - Réalisation techniques	UP2	10	CCF	ponctuel	30 h
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL					
EG1 - Français et histoire-géographie	UG1	3	CCF *	ponctuel écrit et oral	2 h 15
EG2 - Mathématiques-sciences	UG2	2	CCF	ponctuel écrit	2 h
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	ponctuel	
EG4 - Langue vivante	UG4 (3)	1	CCF	ponctuel oral	20 min
EF - Arts appliqués et cultures artistiques	UF1		CCF	ponctuel écrit	1 h 30

* contrôle en cours de formation

(1) Dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle.

(2) Dont une heure pour la vie sociale et professionnelle.

(3) Ne sont autorisées que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.